

## La société civile : Naissance et émergence

*Rachid Othmani*

Professeur vacataire, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales, Meknès, Maroc

Copyright © 2018 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** The concept of civil society does not have an official definition. It is a fuzzy and controversial concept which, like that of an NGO to which it is often associated, has nevertheless succeeded in becoming generalized, this forming an integral part of the vocabulary of politicians and social actors both in the North and South. is not new nor its meaning has undergone some evolution over time, recently the concept taken on a new dimension with what is commonly called "the emergence of global civil society" as well nowadays when we talk about society civil society refers mainly to NGO and formal or informal popular movements that act as counter-powers to the government. We often speak (civil society organizations) showing the heterogeneity that characterizes it, the evolution of this concept shows the rise of the role of civil society as an actor of international governance.

**KEYWORDS:** Civil society, emergence, evolution, public opinion, political issues, associations, NGO.

**RÉSUMÉ:** Le concept de société civile ne dispose pas de définition officielle. C'est un concept flou et controversé qui, comme celui d'ONG auquel il est souvent associé, a toutefois réussi à se généraliser, faisant ainsi partie intégrante de vocabulaire des politiciens et des acteurs sociaux tant en nord que sud. Le terme n'est pas nouveau ni son sens a subi une certaine évolution au fil du temps, récemment le concept pris un nouvelle dimension avec ce qu'on appelle communément « l'émergence de la société civile mondiale » ainsi de nos jours quand on parle de société civile on fait référence principalement aux ONG et aux mouvements populaires formels ou informels qui s'érigent comme des contre-pouvoirs face au gouvernement. On parle souvent (des organisations de la société civile) montrant par l'hétérogénéité qui la caractérise, l'évolution de ce concept montre la montée en puissance du rôle de la société civile en tant qu'acteur de gouvernance internationale.

**MOTS-CLEFS:** Société civile, émergence, évolution, opinion public, enjeux politiques, associations, ONG.

### 1 INTRODUCTION

La société civile est un concept controversé attendu qu'il regroupe les organisations, les associations, et les groupes qui ne dépendent ni de l'état ni de l'activité économique. Ce concept a réussi à se généraliser faisant aussi partie intégrante du vocabulaire des politiciens et des acteurs sociaux. Andrew Arato et Jean Cohen la définissent comme : « un espace d'interaction sociale entre l'économie et l'état », c'est pourquoi on emploie parfois l'expression de " tiers secteur ".

Le sens du terme « société civile » a évolué durant son histoire, ainsi pour Aristote il y a une confusion entre l'Etat et la société civile, vu que pour lui, le terme de polis (la cité) et celui de Koinonia politiké, expression qui peut être traduite par « communauté politique » ou « Société civile » Saint augustin de sa part, a opposé la cité de Dieu à la cité des hommes, mais il n'a pas fait, de distinction entre la société et l'Etat. Pour les philosophes contractualistes, à l'instar de Jean Lock et Thomas Hobbes la société civile se définit par rapport à l'état de nature et pas en opposition avec l'organisation politique.

C'est avec le philosophe allemand Hegel Friedrich que la notion de société civile et pour la 1<sup>er</sup> fois, commence à être perçue comme une réalité distincte de l'état et c'est au cours du 19<sup>ème</sup> siècle qu'elle sera détachée de la sphère économique.

Dans les années 70, le terme a subi une renaissance et apparaît dès lors à un "instrument" d'analyse du développement politique des pays du sud. Une décennie plus tard, il s'impose véritablement sur la scène internationale.

Plus récemment, le concept a pris une nouvelle dimension avec ce qu'on appelle communément : "l'émergence" de la société civile mondiale "le forum social mondial crée à Porto Allègre au Brésil dès 2001 illustre bien ce phénomène. L'intérêt donc est de dire que cette société civile se développe alors aux quatre coins du monde constituant de manière générale un élément de contestation face à la mondialisation néolibérale et/ou pouvoir dominant. C'est le cas du printemps arabe qui atteste du pouvoir et du rôle joué par la Sté civile, en particulier par les mouvements pacifistes de citoyens.

Plusieurs textes relatifs au droit international comme la convention d'Aarhus, la charte d'Alborg ou encore l'Agenda 21 ont contribué à enrichir le débat démocratique sur le rôle de la société civile en tant qu'acteur de la gouvernance internationale.

Comment ce concept a-t-il émergé depuis Hegel à nos jours ? et quels sont les enjeux et les acteurs favorisant l'émergence ?

## **2 ÉMERGENCE DU CONCEPT SOCIÉTÉ CIVILE**

Friedrich Hegel, est le premier à penser la société civile comme un ensemble de relations distinctes de l'organisation politique de l'Etat proprement dite cette conception de la société civile reste encore largement confondue avec l'économie, de laquelle elle mettra encore un certain temps à s'autonomiser.

### **2.1 LE CONCEPT DE SOCIÉTÉ CIVILE CHEZ HEGEL**

Le philosophe Allemand Hegel a développé, sa conception de la société civile et de ses rapports avec l'Etat, dans les principes de la philosophie du droit (1821).

Ainsi et pour ce qui est de la **société civile**, Hegel commence sa réflexion à partir de l'individu et de sa liberté, cette dernière ne peut être résumée totalement parce qu'il appelle "la liberté négative" - qui veut dire la volonté de satisfaire immédiatement ses désirs égoïstes - qui n'est qu'arbitraire et soumission à la nature, et est donc le contraire de "la liberté concrète".

Celle-ci ne peut être comprise que comme libre arbitre, c'est à dire comme volonté exerçant une réflexion libre basée sur la raison. Or, la raison étant universelle, la liberté du sujet est en conséquence constituée par la réunion de 2 éléments contradictoires : la recherche de la **réalisation des intérêts privés** d'une part, et **l'usage de la raison** d'autre part, qui permet au sujet de reconnaître que ses intérêts privés ne peuvent s'accomplir pleinement sans la réalisation de l'intérêt universelle, pour surmonter cette contradiction, l'individu doit sortir de lui-même et chercher une médiation entre sa subjectivité particulière et l'objectivité universelle. cette médiation se réalise à travers trois éléments logiquement articulés dans (le vocabulaire Hégélien: la famille, la société civile et l'Etat, ).

La société civile ainsi est placée à un moment donné, entre la famille et l'Etat. Il comprend elle-même trois moments : un « système des besoins », qui correspond à l'activité économique ; une institution chargée de faire respecter de droit de propriété nécessaire à l'activité économique, la justice ; des organisations chargées de canaliser les intérêts privés et de réguler leurs oppositions, les corporations et l'administration.

Ainsi dans l'activité économique, l'individu cherche la réalisation de ses intérêts particuliers, et pour cela il doit entrer en relation avec ses semblables. si la sphère économique est dominée par le besoin, est elle aussi le lieu d'une progression de l'individu vers l'universel, puisque la division du travail et l'organisation de la production se font en fonction de principes abstraits. Mais elle est également le lieu des conflits d'intérêts et des contradictions des classes. la division du travail entraîne en effet une spécialisation des différents groupes sociaux participants ou processus de production. Cette division est source de désordre, d'où la nécessité de l'institution judiciaire vouée à sanctionner toute violation de la personne ou de la propriété.

Il est certain que le droit de l'individu (à subsister et aussi ou bien être) doit être garanti dans le temps et l'espace, c'est pourquoi la présence d'une administration s'avère nécessaire pour faire régner les réglementations qui sont supérieures aux intérêts des parties, et ce pour faire respecter le droit. Enfin, la corporation qui est une institution relative à un corps de métier, pour s'autoréguler, sous la surveillance de l'administration. Pour ce qui est des rapports de la société civile avec l'Etat, cette dernière selon la philosophie hégélienne, est l'incarnation de la raison universelle et le lieu d'épanouissement de la liberté des citoyens. il édicte les lois conformes à l'intérêt universel et qui permettent de réguler la société et d'arbitrer les conflits. L'Etat est ainsi la condition, à l'existence de la société civile, qu'il précède historiquement et logiquement.

Historiquement, l'Etat et la famille ont existé avant la société civile, dans la république Romaine, logiquement, l'Etat est nécessaire à la société civile, car sans lui elle sombrerait, victime des conflits que font naître ces propres contradictions Hegel ne croit pas en la théorie de la main invisible formulé par Adam Smith ; pour lui l'économie est incapable de s'autoréguler. Sa

tendance naturelle est de creuser les écarts de richesse, jusqu'à un point où il devient impossible à supporter par la société qui s'effondre sous la violence des antagonismes entre classe. Grâce à l'Etat, ces conflits sociaux trouvent une solution politique.

Mais la philosophie hégélienne est un idéalisme, son objet n'est pas le monde réel mais celui des idées dont Hegel pense que le destin est de s'incarner dans le réel. L'objet de sa réflexion n'est donc pas l'Etat tel qu'il est, dans **l'idée d'Etat**, est donc ce qui revient au même pour lui- l'Etat tel qu'il va devenir. Pour lui cet Etat doit être une monarchie constitutionnelle, dans laquelle les fonctionnaires recrutés exclusivement en fonction de leurs compétences, sont garants de l'universel et de la marche rationnelle des affaires publiques. Ces fonctionnaires prennent connaissance des intérêts des sociétés civiles en consultant les représentants des corporations réunies dans les assemblées consultatives appelées « les Etats » (stand). ce système consultatif leur permet de tenir compte des intérêts privés dans leurs décisions et de concilier ainsi le particulier et l'universel. Enfin, le souverain héréditaire est chargé d'incarner la continuité de l'Etat et de prendre la décision définitive après que les fonctionnaires ont consulté les intérêts organisés et élaborer des projets de loi. la plupart des commentateurs de Hegel on fait remarquer de cette Etat idéal à venir présentait bien des similarités avec l'Etat prussien dans lequel le philosophe vivait.

Du faite de l'idéalisme et du caractère dialectique de sa méthode, la séparation que Hegel institue entre l'Etat, la société est une séparation logique : l'Etat ne peut avoir pour but de protéger la vie et la propriété des individus, car ce serait le maitre au service des intérêts individuels. Il ne saurait avoir d'autre objectif que la réalisation de l'intérêt universel, et c'est donc à la société civile qu'incombe la tache de veiller à la sécurité des personnes et des bien, à travers les corporations, la justice et l'administration.

Si Hegel détache ces deux dernières institutions, ce n'est donc pas en raison d'une quelconque autonomie légale ou organisationnelle, mais parce qu'elle ne répond pas à la même nécessité logique que l'Etat. Celui-ci est nécessaire au citoyen, non pas parce qu'il en assurait la protection, mais parce qu'il lui permet d'accéder à l'universelle.

## 2.2 LA CONCEPTION CONTEMPORAINE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La naissance de la conception de la société civile comme espace spécifique doit être mise en relation avec le processus de construction de l'Etat. A mesure que celui-ci se détache de la société, il faut bien trouver un nom à ce qui reste en dehors de cette nouvelle entité. De la même manière, l'autonomisation du champ des activités économiques par rapport a l'ensemble des activités sociales va progressivement amener une conception de la société civile se définissant par opposition non seulement à l'Etat, mais également à l'économie.

### 2.2.1 LA SOCIÉTÉ CIVILE COMME LIEU DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La critique de la philosophie hégélienne entreprise par Karl Marx repose un renversement du terme. En effet, pour Marx, l'Etat ne précède pas la société civile, et n'en est pas une condition nécessaire. Il est au contraire le produit des contradictions à l'œuvre dans une société civile. Cette dernière est en effet divisée en deux classes antagonistes aux intérêts absolument inconciliables : la bourgeoisie et le prolétariat bien loin de garantir l'intérêt universel, l'Etat est un instrument au service des intérêts de la bourgeoisie : son rôle est de concilier les intérêts divergents non pas des différentes classes, mais uniquement des diverses fractions da la classe dominante. Par Ailleurs, l'Etat exerce une fonction de répression contre le prolétariat, à travers l'armée et la police qui défendent les intérêts collectifs des exploiters contre les exploités.

Pour MARX, l'Etat s'est détaché de la société civile à mesure que celle-ci se divisant en classes. Dans cette vision du monde, la politique est dépendante des rapports de force qui divisent la société civile entièrement avec le monde des activités économiques.

Cette conception Hégéliano-Marxiste d'une société civile, correspond grosso modo à la sphère économique est en fait tributaire des conceptions Economiques de débuts de XIX<sup>e</sup> siècle marquées par l'utilitarisme anglais et les théories développées par l'économiste écossais Adam Smith pour ce dernier, le développement des échanges marchands a en effet modifié l'ensemble des relations humaines, en permettant aux hommes de nouer entre eux des associations volontaires et non exclusives, contrairement aux communautés du moyen Age, fondées sur les liens du sang, la profession aux (bien souvent héréditaire) ou les rapports de suzeraineté.

L'essor du commerce a ainsi rendu possible l'émergence d'un ordre économique et social d'une société nouvelle créée par et autour de l'activité Economique : la société commerçante.

## 2.2.2 LA SÉPARATION AVEC L'ÉCONOMIE

La conception contemporaine de la société civile, comme lien séparé à la fois de l'Etat et de l'économie a commencé à émerger sous la plume d'Alexis de Tocqueville en effet, et bien qu'il n'utilise jamais le terme, celui-ci a produit une description et une théorisation de la démocratie qui correspond en bien des points à la conception que nous nous faisons de la société civile.

(Dans la démocratie en Amérique, il décrit la démocratie tel qu'il l'a vue fonctionner aux Etats Unis, lors d'un séjour d'un an qu'il y avait effectué en 1831, il observe notamment que la conception dominante de l'individu y est celle d'atomes isolés les uns des autres, qui ne seraient s'associer que volontairement. Dès lors, la forme associative est appelée à jouer un grand rôle dans cette démocratie, les associations ayant vocation à maintenir le lien social que l'activité économique tend à défaire de par les inégalités qu'elle engendre. Par ailleurs, aux Etats-Unis, **l'opinion publique** constitue selon Tocqueville un « pouvoir social » que la société exerce sur elle-même. On voit ainsi apparaître dans la littérature politique deux des éléments que l'on retrouvera plus tard sous la plume des théoriciens de la société civile : le rôle du secteur associatif – distinct de l'activité économique, et obéissant même le plus souvent à une logique opposée -et le poids de l'opinion publique dans la vie démocratique.

Mais c'est seulement au début de XX<sup>e</sup> siècle avec le philosophe italien Antonio Gramsci (1891-1937), que l'expression de société civile est utilisée pour la 1<sup>ère</sup> fois dans son sens actuel. Pour ce théoricien du marxisme, la société civile est en effet le lieu dans lequel les institutions culturelles (Eglises, écoles, universités, médias) diffusent l'idéologie d'Etat. De son point de vue, la fonction de la société civile est donc d'obtenir le consentement des dominés à un ordre social injuste (c'est ce qu'il appelle **Hégémonie** idéologique). son rôle est donc complémentaire de celui, répressif, de (la société politique) (armée, police, tribunaux) ; une société civile forte permet ainsi de diminuer la nécessité pour l'Etat de recourir à la force physique contre les dominés.

## 3 LA SOCIÉTÉ CIVILE : CONCEPT A GÉOMÉTRIE VARIABLE

Devenue très importante dans les discours politiques et médiatiques depuis la fin des années 1980, la notion de société civile est devenue un **enjeu politique** important engageant notamment de puissants intérêts financiers.

Ainsi au cours des années 1990 l'idée selon laquelle l'existence d'une société civile serait une condition indispensable à la transition démocratique s'impose très rapidement. Ainsi liée à la démocratie, cette notion devient un instrument de légitimation dans les discours de nombreux acteurs, a commencé par les bailleurs de fonds internationaux qui commencent à conditionner les aides au développement à la situation de la société civile dans les pays qui ont bénéficié.

### 3.1 SOCIÉTÉ CIVILE : TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET LÉGITIMATION

La « résurgence » du concept de société civile à partir de la fin des années 1980 intervient dans un contexte de crise des grands modèles politico-économique qui dominaient la vie des Etats depuis la fin de la Seconde guerre mondiale : le Keynésianisme en occident, le socialisme soviétique à l'Est et le développementalisme dans le reste du monde.

Au cours des années 1960 et 1970, suite à la décolonisation des pays du sud, les Etats nouvellement créés se lancent dans d'ambitieuses politiques de développement autocentré. A cette époque, le développement économique est très largement perçu comme un processus linéaire qui se répèterait partout à l'identique. Cette vision est exprimée et développée par l'économiste américain Walt Whitman ROSTOW, qui publie en 1960 *les étapes de la croissance économique*. Il y décrit 5 étapes à travers lesquelles passeraient toutes les sociétés depuis leurs formes traditionnelles, avant de devenir des sociétés industrielles. A cette époque, dans le sillage de **Seymour Martin Lipset**, les politistes tentent d'identifier les **prérequis** essentiellement économiques nécessaires à une société pour qu'elle devienne une démocratie. L'autoritarisme est alors souvent perçu comme un mal nécessaire capable de faire sortir les sociétés de sous-développement économique, ce qui leur permettra dans un stade ultérieur de se démocratiser.

Au cours des années 1980, la crise de surendettement que connaissent la plupart des Etats de tiers- monde achève de discréditer ce modèle, déjà largement critiqué par les théoriciens de la dépendance.

Parallèlement, le rôle joué par les Eglises, les intellectuels dissidents et le puissant syndicat polonais Solidarnosc dans la **chute des régimes communistes** en Europe de l'est met la notion de la société civile sur le devant de la scène dès le début des années 1990. l'idée commence alors à se répandre, parmi les **transitologues**, que le développement de la société civile passant notamment par le développement d'un tissu associatif et l'action des ONG serait la clef du passage à la démocratie. Enfin, en Occident, la **crise des partis** et la baisse du taux de syndicalisation attirent l'attention des chercheurs et des journalistes sur les nouvelles formes d'engagement souvent moins exigeantes et passant par des mouvements organisés en réseaux. La révolution des moyens de communication et la prise de conscience croissante qu'il existe désormais des enjeux sociaux dépassant les

frontières des Etats (environnement, migrations, etc. ) ont conduit à une transnationalisation des organisations de la société civile qui a achevé de conférer à ces dernières l'image de forme d'action en prise avec leur époque.

Il découle de cette image de la société civile comme vecteur de la démocratisation un fort potentiel de légitimation associé à ce terme. Depuis la fin des années 1970, les associations et ONG sont par ailleurs amenés à jouer un rôle croissant dans le développement économique des pays du Sud.

En effet, dans un contexte où l'Etat se replie sur ses activités régaliennes et où le marché –limité par la nécessité de réaliser des bénéfices – ne peut prendre en charge toutes les missions qui incombaient autrefois à ce dernier, la société civile, de par sa position intermédiaire entre ces deux entités, est appelée à **jouer un rôle dans les services à la population**. Si cette situation renforce évidemment la légitimité attachée au label « société civile », elle entraîne néanmoins un certain nombre d'**effet pervers**.

Les bailleurs de fonds internationaux cherchent en effet de plus en plus à contourner les Etats en finançant directement des organisations de la société civile, afin qu'elles assurent auprès des populations des missions de service public abandonnés par l'Etat du fait des politiques de libéralisation et de privatisation entreprises depuis les années 1970 sous l'égide des institutions financières internationales.

Dans ce contexte, les organisations de la société civile sont instrumentalisées pour achever de faire reculer l'Etat hors des sphères sociales et économiques. Inversement, cette manne financière suscite la création d'associations diverses et variées sous l'égide d'agents de l'Etat reconvertis ou d'hommes d'affaires proches des pouvoirs, afin que ces structures puissent bénéficier du label de la « société civile », et profiter ainsi des bénéfices financiers qui y sont associées il découle de cette situation que le contenu de l'expression société civile, floue par nature varie fortement d'un acteur à un autre, en raison des intérêts qui y sont associées.

### 3.2 LA SOCIÉTÉ CIVILE CONCEPT CONCURRENTIELLE

Si la notion de Sté civile a des frontières mouvantes, il est néanmoins possible d'en dégager un noyau dur dont la définition est largement consensus ; il s'agit de l'espace associatif. Les autres composantes de la société civile –communautés religieuse, syndicat, groupe d'intérêt –font de leur côté toujours débat.

#### 3.2.1 LES ONG ET ASSOCIATIONS

La sphère associative constitue le cœur même de la Sté civile, ou elle occupe une place quasiment paradigmatique. Les associations sont en effet par nature des organisations aux quelles **l'adhésion est à la fois volontaire et non exclusive**. Leur caractère non lucratif les met par ailleurs en retrait de la sphère économique, explique pourquoi ils sont exemptés d'impôts par la législation de nombreux pays. si la forme associative ne paraît familière aujourd'hui la plupart des législations encadrant les associations –comme la fameuse loi de 1901 en France-datent seulement du 20<sup>ème</sup> siècle, ce qui n'est pas surprenant si l'on songe que le siècle précédent la société civile ne s'était pas encore vraiment détaché de la sphère économique.

#### 3.2.2 LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

S'apparente à des associations, dans la mesure où leur but est non lucratif. Mais alors que les association peuvent recevoir des fonds publics, voire être créées par les pouvoirs publics, et qu'ils peuvent poursuivre n'importe quel objectif –à l'exception de celui de faire de bénéfices -, le terme d'ONG est en revanche réservé par l'usage à des organisations financé par des **fonds privé** et interviennent soit dans le domaine **humanitaire** ONG de développement ou organisation caritatives, soit dans le domaine du plaidoyer (action en faveur des droit de l'Homme, de l'entérinement, etc...).

Les associations et les ONG peuvent avoir des objectifs ou des **intérêts contradictoires** avec ceux d'autres associations ou ONG : les association féministes peuvent se trouver opposées à des ONG a base religieuse, les associations pacifistes être confrontés des associations de chasseurs ou de tire sportifs, ONG de développement et organisations de défense des droits de l'Homme être en désaccord quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de tel ou tel régime, etc...on se retrouve ainsi un nouveau dans un schéma Hégélien où l'Etat doit jouer un rôle dans les tentatives de faire émerger un intérêt général depuis cette profusion d'intérêt particulier parfois contradictoire et conflictuels.

### 3.2.3 LES AUTRES COMPOSANTES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Quant aux autres formes d'organisations peuvent prétendre au label « Sté civile », la question de leur éventuelle inclusion à cet ensemble flou et même **conflictuel**. Selon leurs position respective, les acteurs vont avoir tendance à adopter une définition de la société civile qui inclue les organisations les plus proches de leur propre domaine d'intervention, et exclut celles qui en sont le plus éloignées. Ainsi, les acteurs étatiques ont pour habitude de considérer les partis politiques et les collectivités territoriales comme les organisations de la société civile. Les acteurs économiques y incluent plus volontiers les organisations patronales, les chambres de commerce et les entreprises engagées dans le d développement, et acceptent plus difficilement d'y inclure les syndicats.

De leur côté les institutions les plus traditionnelles englobent les familles, les Eglises et les différentes communautés religieuses à leur définition de la société civile. Si personne ne conteste l'appartenance des associations et des ONG à l'univers de la société civile, les militants de ces organisations ont plutôt intérêt à en défendre une définition restrictive ' afin d'en préserver l'indépendance par rapport au monde politique de l'économie et de la religion.

Face à ces enjeux de classement, les sciences sociales peinent à fournir une classification qui ne serait ni trop restrictive (ce qui reviendrait à prendre parti), ni trop large (au risque de dissolution de la pertinence du concept), et qui tiendrait compte des contextes locaux. Les différents types d'organisations évoquées ici n'ont en effet pas la même place ni la même histoire d'une société à l'autre, ce qui influe bien entendu sur leur légitimité à revendiquer leur appartenance à la société civile. Cette diversité des expériences nationales expliquent par exemple pourquoi les chercheurs anglo-saxons définissent avant tout la société civile par l'absence de but lucratif- ce qui les amène dans certains cas à en exclure coopératives, mutuelles et syndicats- Alors que les chercheurs continentaux mettent en avant le « critère de solidarité » et ont tendance à définir les organisations de la société civile par rapport à leurs objectifs plutôt que par la spécificité de leur modèle économique.

## 4 CONCLUSION

L'évolution de l'idée de société civile et la manière dont celle-ci définit les concepts classiques des relations internationale, ces dernières étant entendu comme centré sur les relations entre les États, les interprétations courantes de la société civile la considèrent avant tout une catégorie de l'espace public intérieur. Elles privilégient certaines institutions – marchés, mouvements sociaux, cultures – qui de fait ont largement déterminés par les conditions locales.

Pourtant tout espace politique intérieur, tout Etat-Nation, est aujourd'hui exposé à des facteurs extérieurs qui peuvent remettre en question sa capacité à fournir un cadre de relations humaines civiles. L'idée de société civile ne peut guère se suffire à elle-même dans la tâche de développer une politique démocratique viable et durable dans le Sud, ni même en être une « clé » fondamentale. Il vaut mieux y voir quelque chose qui complique le débat politique qui intègre toute une série d'idômes historiques visant à établir un ordre politique légitime. Retrouver ses formes multiples et baroques dans l'histoire de la pensée politique occidentale peut aider à comprendre pourquoi le projet de construire et de maintenir la démocratie se heurte à tant d'obstacles pourquoi il ne saurait simplement consister à introduire la compétition électorale ou la concurrence marchande.

En étant plus attentif à la trajectoire historique de ce concept, on peut identifier un certain nombre de conditions (pas toujours exprimables en termes institutionnels et qui, lorsqu'elles existent ne sont réunies que de manière précaire) nécessaire pour crier et entretenir les relations humaines civiles tant dans les sociétés en développement que dans les sociétés développées.

La société civile constitue un espoir pour les citoyens d'influencer les décisions qui affectent leurs vies.

## REFERENCES

- [1] ARATO Andrew and Jean COHEN, *Civil Society and Political Theory*, MIT Press, 1992.
- [2] COLAS Dominique, *Sociologie politique*, Quadrige /PUF, 2006.
- [3] GRAMSCI Antonio, *Ecrits politiques*, 3 vol, Gallimard 1974-1980
- [4] HEGEL George W. F *Phénoménologie de l'esprit* Vrin 2006
- [5] HEGEL George W. F. , *Principes de la philosophie du droit*, Gallimard, 1997.
- [6] HYPOLITE Jean introduction à la philosophie de l'histoire de Hegel, Seuil 198
- [7] JARCZYK Gwendoline, *Science de la logique* Hegel Ellipses 1998
- [8] KESLASSY Eric, Lire Alexis de Tocqueville. De la démocratie en Amérique. Pour une sociologie de la démocratie, Ellipses, 2012.

- [9] KHILNANI Sunil, « La société civile, une résurgence », Critique internationale, n) 10, 2001.
- [10] KOJEVE Alexandre, Introduction à la lecture de Hegel, Gallimard 1997
- [11] LIPSET Seymour M, Political Man : The social Bases of politics, Doubleday 1960
- [12] MARX KARL, Contribution à la critique de la philosophie du droit de HEGEL, ALLIA, 1998.
- [13] PICHET Eric, Adam Smith, Le père de l'économie, Le Siècle 2003
- [14] PLANCHE Jeanne, Société civile : un acteur historique de la gouvernance, Editions Charles
- [15] Léopold Mayer, 2007WEIL Eric, Hegel et l'Etat, Vrin 1974.
- [16] ROSTOV Walt W, Les étapes de la croissance économique, Seuil 1962
- [17] TOCQUEVILLE Alexis de, De la Démocratie en Amérique, 2 vol, Flammarion, 1993-1999.